Les résultats de la réforme de la Justice seront tangibles dans un proche avenir(Mohamed Naciri)

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-02-2010 21:06:51

Les résultats des programmes sur lesquels s'attellent le Ministère de la Justice en matière de réforme du secteur seront perceptibles par les citoyens dans un proche avenir, a indiqué, lundi à Rabat, le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri.

Intervenant lors d'une rencontre avec les hauts responsables de la Justice au Maroc, M. Naciri a affirmé que cette réforme est à même de réaliser les aspirations légitimes des citoyens à une justice efficace et équitable.

Le Ministère de la Justice a Âoeuvré pour que ces programmes soient accompagnés de mécanismes de mise en application, de suivi et d'évaluation, pour réaliser les objectifs tracés et partant renforcer la confiance des justiciables, a souligné M. Naciri.

Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence notamment des premiers présidents et des procureurs généraux du Roi près des cours d'appel, des présidents des tribunaux et des procureurs du Roi près ces juridictions, ainsi que des responsables des tribunaux spécialisés, M. Naciri a indiqué que parmi les mesures d'urgence que le ministère a décidé d'entreprendre, figurent la promotion de l'infrastructure d'accueil et la facilitation de l'accès aux tribunaux, y compris l'adoption de l'expérience de l'institution du "médiateur" au niveau des tribunaux.

Le médiateur, a-t-il expliqué, est un magistrat chargé d'assister les justiciables dans des domaines précis afin de faciliter leurs relations avec certains services des tribunaux concernés par les procédures ordinaires.

Conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI, contenues dans le Discours royal du 20 août 2009 sur la réforme de la Justice, le ministère a entamé cette réforme sur la base des six axes prioritaires de ce chantier, a-t-il dit.

Il a précisé que ces axes consistent en la consolidation des garanties de l'indépendance de la justice, la modernisation de son cadre normatif, la mise à niveau de ses structures judiciaires et administratives et de ses ressources humaines, l'amélioration de l'efficience judiciaire, la consécration des règles de la moralisation de la justice et la mise en Âoeuvre optimale de la réforme.

Le ministre a de même souligné que les programmes et mesures prises par son département visent le renforcement des institutions judiciaires et administratives, le soutien de l'indépendance de la justice, la modernisation de la législation tant en matière d'investissement qu'à celui du procès équitable ou de la nouvelle politique pénale.

Le travail du ministère prend en compte les fondements de la gouvernance judiciaire, la déconcentration administrative, outre la promotion de l'élément humain, particulièrement au niveau

de la formation et de la situation sociale des magistrats et fonctionnaires de la Justice, a-t-il dit.

M. Naciri a souligné que le ministère accorde une attention particulière à l'efficience judiciaire, à travers notamment la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le domaine de l'administration judiciaire, la promotion des infrastructures des tribunaux, l'amélioration des conditions du travail et d'accueil, ainsi que la gestion moderne du budget du ministère sur la base de résultats et d'audit, aussi bien au niveau central qu'à celui des services extérieurs.

Le ministre a également mis l'accent sur l'importance de la moralisation et de l'immunisation de la justice et des professions judiciaires, d'autant que les magistrats ont adopté récemment un code des valeurs judiciaires.

A l'issue de cette rencontre, M. Naciri a exalté l'action de tous les magistrats, fonctionnaires et responsables judiciaires, ainsi que leur totale disponibilité à adhérer aux efforts de la réforme.

MAPF